

Extrait du Vtt Fun Club

<https://vttfunclub.fr/spip.php?article560>

# Documents administratifs, déclaration d'accident

- Infos Club -

Date de mise en ligne : samedi 1er avril 2017

## **Description :**

Déclaration d'accident

Fiche Sanitaire

---

**Copyright © Vtt Fun Club - Tous droits réservés**

---

DECLARATION D'ACCIDENTS Le site dédié est : <https://ffc.grassavoye.com/>

Adresse email dédiée : [ffc@grassavoye.com](mailto:ffc@grassavoye.com)

Ligne téléphonique dédiée : 09 72 72 01 38

1. DEMANDE D'ASSISTANCE OU DE RAPATRIEMENT EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE GRAVE  
Pour bénéficier des prestations d'assistance en France et dans le monde entier comprenant notamment le rapatriement sanitaire et le rapatriement des bicyclettes,  
contactez **FFC Assistance au 01.70.95.94.64** depuis la FRANCE, ou au (+ 00 33) 1 70 95 94 64 depuis l'étranger, en indiquant le numéro de contrat n°0803315.

2. DÉCLARER UN DOMMAGE CORPOREL (INDIVIDUELLE ACCIDENT)

Pour accélérer votre prise en charge, la déclaration est à effectuer par téléphone avant tout autre démarche, dans les 5 jours ouvrés qui suivent votre accident, au **09 72 72 01 38** en indiquant le contrat Individuelle Accident n° 7279855404.

Une déclaration en ligne devrait voir le jour, en attendant merci d'utiliser le formulaire joint.

3. DÉCLARER UN SINISTRE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

Pour accélérer votre prise en charge, la déclaration est à effectuer par téléphone avant tout autre démarche, dans les 5 jours ouvrés qui suivent votre accident, au 09 72 72 01 38 en indiquant le contrat Responsabilité Civile n° 7275462604

Lorsque vous accompagnez des athlètes mineurs et/ou majeurs, faites les déclarations ensemble immédiatement.  
Pour les mineurs, transmettez ensuite par écrit (email), aux titulaires de l'autorité parentale, les numéro de dossier fournis par téléphone, afin qu'ils prennent le relais.

Il faut savoir qu'en cas d'accident corporel, l'assurance liée à la licence prend le relais en cas de dépassement (s'il reste qqchose à la charge de l'athlète/parents) après la prise en charge SS et mutuelle si l'athlète en a une.  
Cela on ne peut pas le savoir à priori.

Les informations de notre assureur sont téléchargeables sur <https://ffc.grassavoye.com/>

Je vous joins en PDF la notice RC et IA. A LIRE ATTENTIVEMENT.